

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 174 autorisant un appel d'offres pour des dragages au Port de Commerce

n° 174

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 octobre 1960

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro
31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — La Direction du Port de Diibouti est autorisée à lancer un appel d'offres pour les dragages de 110.000 mètres cubes au Port de Commerce de Djibouti.

Le Président de la Commission Permanente, de l'Assemblée Territoriale, OMAR KAMIL, WARSAMA. Le Secrétaire de la Commission Permanente, de l'Assemblée Territoriale, OMAR IBRAHIM HADOM.